

Montreuil,
le lundi 6 février 2023

Émetteur : Affaire suivie par : Elise Demorise, cheffe de projet formation pour l'Ucanss - Mail : formation@ucanss.fr
Arnaud Colin, Consultant Formateur pour l'Institut 4.10 - Mail : acolin@institutquatredix.fr

Objet : ADFO - Accompagnement des Formateurs Occasionnels 2023

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a redéfini l'action de formation comme étant « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en situation de travail ou, en tout ou partie, à distance ».

Pour répondre aux enjeux que représente le développement de modalités autre que le présentiel (classe virtuelle, e-learning, ...) et pour accompagner la montée en compétences des formateurs occasionnels amenés à animer et/ou à participer à la conception d'actions de formation intégrant du multimodal, l'offre de formation interbranche ADFO a fait l'objet, en 2021, d'une réingénierie en profondeur et a été enrichie en 2022 d'un module retour d'expérience.

I. - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

L'offre ADFO fournit un cadre commun de professionnalisation à tous les formateurs occasionnels intervenant sur des dispositifs nationaux et garantit ainsi la qualité et la performance des formations institutionnelles.

Grâce à ce dispositif, les formateurs occasionnels disposent des techniques et outils d'animation, de gestion du groupe ainsi que des fondamentaux de l'ingénierie pédagogique pour ceux qui sont amenés à participer à des travaux de conception.

L'architecture de cette offre interbranche se compose dorénavant de 4 modules (annexe) :

- Animer une formation en présentiel - CN93P007
- Animer une formation en distanciel - CN93P006
- Participer à la conception d'une formation - CN93P008
- ADFO : retour d'expérience (REX) (évolution 2023) - CN93P010

II. - PUBLIC

Le public ciblé par ADFO est celui des formateurs occasionnels intervenant dans les dispositifs de formation institutionnels nationaux ou locaux.

Le formateur occasionnel est une personne qui dispense des cours au titre de la formation professionnelle ou dans des établissements d'enseignement à raison d'un maximum de 30 jours civils, par année et par organisme de formation ou d'enseignement.

Le dispositif ADFO ne s'adresse pas aux formateurs de métier et ne répond pas aux besoins des tuteurs ou des personnes devant animer des réunions.

Pour le module REX (Retour d'Expérience), les formateurs occasionnels peuvent suivre ce module quelle que soit la version de la formation ADFO préalablement suivie.

III. - PRÉ-REQUIS

1. Modules : Animer une formation en présentiel et Animer une formation en distanciel

Aucun. Il est recommandé aux futurs apprenants de mettre en œuvre un projet d'animation de formation dans les 6 mois après avoir suivi la formation.

2. Module : Participer à la conception d'une formation

Aucun.

3. Module : REX (Retour d'expérience)

- Avoir impérativement suivi un des modules du dispositif ADFO et avoir déjà conçu ou animé une formation (pas d'amplitude préconisée entre le suivi des modules et le REX).

IV. - OBJECTIFS

Tronc commun aux trois modules

- Identifier les grands principes de la pédagogie pour adulte ;
- Repérer les différentes modalités pédagogiques ;
- Distinguer finalité, objectif de formation et objectif pédagogique ;
- Décrire les différentes méthodes pédagogiques.

1. Module : Animer une formation en présentiel

- Définir les conditions nécessaires à l'animation d'une formation en présentiel ;
- Préparer l'animation d'une séquence de formation en présentiel ;
- Mettre en œuvre des techniques d'animation ;
- Expliquer les techniques pour gérer les situations difficiles.

2. Module : Animer une formation en distanciel

- Définir les conditions nécessaires à l'animation d'une formation en distanciel ;
- Expliquer les principes de scénarisation d'une classe virtuelle ;
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'animation d'une classe virtuelle ;
- Repérer les bonnes pratiques d'animation des temps asynchrone.

3. Module : Participer à la conception d'une formation

- Repérer les éléments clefs pour comprendre une demande de formation ;
- Identifier les livrables du kit pédagogique d'une formation ;



- Expliquer les règles principales de conception pour pouvoir participer à un groupe projet et mettre son expertise technique au service de la pédagogie.

Module : REX (Retour d'Expérience)

- Repérer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration dans ses animations de formation.

V. - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une partie en autoformation (e-learning) constitue le tronc commun aux trois premiers modules qui se déroulent ensuite indépendamment les uns des autres.

Les modalités pédagogiques ont été choisies en tenant compte des éléments suivants :

- Alternance équilibrée de temps distanciels/présentiels et synchrones/asynchrones, évolution permettant aux stagiaires d'être acteurs des apprentissages, tout en s'appuyant sur la force du collectif et de l'expérimentation.
- Activités régulières pour mettre le plus souvent le stagiaire en situation de faire et capter son attention sur toute la durée du parcours.

L'approche pédagogique repose sur les principes suivants :

- Le module commun de formation à distance permet de prendre connaissance des principes fondamentaux de la pédagogie des adultes.
- Les temps synchrones (classes virtuelles et/ou présentiel) sont réservés au lancement, aux échanges et à la capitalisation des connaissances vues en autoformation, aux points à éclaircir ou à compléter, aux mises en situation ou études de cas, à la transmission des consignes pour la suite du parcours.
- Les travaux d'intersession permettent de préparer l'étape suivante et en particulier les mises en situation.
- Les derniers temps d'autoformation invitent le stagiaire à vérifier ses acquis et à s'auto-évaluer
- Pour le REX : elle est construite en deux étapes :
 - Un questionnaire préalable adressé par mail pour analyser ses pratiques de formateurs occasionnels.
 - Une classe virtuelle permettant un véritable retour d'expérience au travers du recueil de témoignages et de leur analyse et de mini cas pratiques.

Vous trouverez ci-joint le Teaser ADFO : <https://www.youtube.com/watch?v=Cw03BocYkP4>

Évolutions 2023

Classe virtuelle de lancement (1h) avant chacun des trois premiers modules pour embarquer le groupe.

Cela permet :

- De gagner du temps sur les autres classes virtuelles et/ou journées de présentiel
- De mettre de l'humain dans la formation dès le démarrage et de rassurer,
- De faciliter/stimuler l'autoformation du stagiaire,
- D'expliquer les travaux d'intersession le cas échéant.

REX (Retour d'expérience) (2h30) :

- Repérer les bonnes pratiques et les axes d'amélioration dans ses animations de formation.
- Programme en deux étapes :
 - étape 1 : autoformation : autodiagnostic de ses pratiques (30 mn).
 - étape 2 : repérage de ses bonnes pratiques d'animation/repérage de ses axes d'amélioration (2h).

VI. - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le détail de ce dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le site de l'Institut 4.10, en cliquant sur le lien suivant : [ICI](#)

VII. - COÛT DE LA FORMATION

Intitulé du module	Coût inter par stagiaire	Coût intra
Animer une formation en présentiel	410 €	2 860 €
Animer une formation en distanciel	255 €	1 760 €
Participer à la conception d'une formation	315 €	
ADFO : retour d'expérience (REX)	156 €	1 095 €

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

VIII. - PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Ces quatre modules bénéficient d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 30 % pour l'Interbranche.

2023 : Modalités de prise en charge

Afin de vous assurer que cette formation bénéficie d'une prise en charge, nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2023 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) en cliquant [ICI](#).

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

Vos interlocuteurs, Arnaud Colin de l'Institut 4.10 et Elise Demorise de l'Ucanss (pilotes de ce dispositif), se tiennent à votre disposition pour toute information que vous jugeriez utile.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Sébastien Barré
Directeur Délégué

Document(s) annexe

(s) :

- Architecture du dispositif ADFO 2023,